

REVUE
DES
ÉTUDES ARMÉNIENNES

TOME VI
Fascicule 1



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE ORIENTALISTE PAUL GEUTHNER
RUE JACOB, 13 (VI^e)

1926

VII^e Année.

En raison de la baisse du franc français, il est devenu nécessaire de relever, à partir de janvier 1926, les chiffres des cotisations et des prix d'abonnement, qui sont désormais fixés comme suit :

Cotisations par an... { 50 francs français;
2 dollars;
10 shellings anglais.

Abonnements par an. { 60 francs français;
2 dollars 1/2;
12 shellings anglais.

La *Revue* est adressée gratuitement à tous les Membres de la Société. Les souscriptions extraordinaires, comme les cotisations annuelles, doivent être adressées au trésorier de la Société des Études arméniennes, M. Mathew Khan Nersessian, rue de Maubeuge, 62, Paris, 10°.

Les personnes qui, sans être membres de la Société, désirent recevoir la *Revue*, sont priées d'adresser leurs abonnements à M. Paul Geuthner, libraire orientaliste, rue Jacob, 13, Paris, 6°, Chèques postaux, Paris 371.41.

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

En vertu de ce statut de l'Assemblée générale de la Société
d'encouragement de l'éducation, à l'effet de voter l'impôt de 100 francs
des cotisations de ses membres, conformément au statut de
l'Assemblée générale.

Cotisations par an	50 francs à compter 1 dollar 10 centimes annuels
Le statut de par an	1 dollar 10 centimes annuels

Le statut de l'Assemblée générale de la Société
d'encouragement de l'éducation, à l'effet de voter l'impôt de 100 francs
des cotisations de ses membres, conformément au statut de
l'Assemblée générale.

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

TOME VI

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

L'ADMINISTRATEUR

EST À LA CHARGE

1911

111° 11111

REVUE
DES
ÉTUDES ARMÉNIENNES

TOME VI
Fascicule 1



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
RUE JACOB, 13 (VI^e)

1926

VII^e Année.

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES.

SUR UN PASSAGE D'ÉLISÉE,

PAR

A. MEILLET,
MEMBRE DE L'INSTITUT.

Dans la fameuse lettre attribuée par Élisée (livre II) au général perse Mihrnerseh, on lit au début :

որ . . . ոչ ունի զաւրէնս զենի մազդեզն, նա խուլ է
եւ կոյր եւ <ի> զիւաց Հարամանոյ խաբեալ.

Celui qui ne possède pas la foi mazdéenne, celui-là est sourd et aveugle et trompé par les démons d'Haraman.

On sait que cette lettre est faite sur des données authentiques de la doctrine zrvanite. Il est donc permis de penser que la formule « celui-là est sourd et aveugle » repose sur une formule iranienne. J. Darmesteter a déjà rapproché ce passage du commentaire qui est donné d'une formule avestique : Yasna, IX, 18 (voir le texte chez J. Darmesteter, *Le Zend-Avesta*, I, p. 91) = Yašt, V, 13, etc. : *sāθraṃ kaoyam karafnamča* « des oppresseurs *kavi-* et *karapan-* ». La valeur de *kavi-* et de *karapan-* dans l'Avesta n'est pas claire, et l'examen de l'ensemble des passages, tels que l'on peut les trouver dans le *Altiranisches Wörterbuch* de M. Bartholomae, exclut les sens originels de « aveugle » et « sourd ». Mais ces mots

ont évoqué, pour les Iraniens, les mots signifiant «aveugle» (persan *kōr*, etc.; arm. *koyr* est emprunté à l'iranien) et «sourd» (av. *karāna-*, persan *karr*). Ce n'est pas une traduction réelle, comme semblait le croire J. Darmesteter, c'est un double rapprochement verbal dû à une coïncidence phonique partielle, que signale le commentaire pehlvi du Yasna et que reflète le passage de l'écrivain arménien. Ces jeux avec les mots sont courants dans toute pensée de type non strictement rationnel. On ne doit jamais ni les perdre de vue ni en être dupes.

Dans le passage du Yasna, ces «opresseurs *kavi-* et *karapan-*» sont rapprochés des *ašəmaoγa-*, c'est-à-dire «de ceux qui égarent sur la vraie doctrine»; on sait que l'épithète courante de av. *aša-maoγa-* est *anašavan-* «qui n'a pas la doctrine juste». Le rapprochement avec le texte arménien «trompé par les démons d'Haraman» est plus lointain que celui avec «sourd et aveugle» que signale J. Darmesteter; mais les deux notions sont du même ordre.

L'auteur de la lettre connaissait donc des formules religieuses iraniennes traditionnelles, tout comme la suscription :

Միհրնեհըսէ՛հ Վզուրկ⁽¹⁾ Տրամանատար Արան եւ
Աներան

Mjhrnerseh puissant, chef d'Eran et Aneran

rappelle un protocole sassanide. Dans ses inscriptions, Šāpuhr se qualifie de «roi d'Eran et Aneran», comme on le voit dans le *Patkuli* de M. Herzfeld, p. 144 et suiv. Toutefois on se demande si l'auteur arménien a correctement utilisé la formule perse : cette formule s'applique bien au roi, et, dans les documents iraniens, elle ne figure que pour le roi; on en voit moins bien l'application à un général. Il est permis de penser que, en pastichant une formule officielle, l'auteur arménien l'a employée hors de propos.

C'est au pehlvi du Sud, au *parsik*, que l'auteur a emprunté la formule *Eran* et *Aneran*; la langue du nord, le pahlavik, avait *Aryān*, *Anaryān*, que l'arménien a empruntés dès l'époque arsacide et dont il a fait les formes entièrement adaptées, bien arménisées, sans doute longtemps avant les premiers textes arméniens :

(1) Le mot est maltraité de diverses manières dans les manuscrits; mais la forme iranienne *vzurk* est bien attestée.

Արիք, Անարիք (*Arik*^s, *Anarik*^s, avec les génitifs *Areaç*, *Anareaç*), voir Hübschmann, *Arm. Gramm.*, I, p. 25.

Sauf le manuscrit des *Anjevaci*, les manuscrits d'Élisée ont Արան եւ Տաներան, au lieu de la forme attendue Անտրան. M. Herzfeld, dans *Paikuli*, p. 167, s'est servi de ce Տաներան pour interpréter le 𐭩 (*w*) pehlvi, dont la lecture est incertaine. L'hypothèse est aventurée; le *w*- arménien de տաներան a toutes chances d'être une simple glose, le *w*- interprétant տան- comme une forme négative; on sait que *w*- a en arménien la valeur négative dans les composés (voir Hübschmann, *Arm. Gramm.*, I, p. 495). La glose a pu aisément se souder à un mot étranger.

UNE ÉTYMOLOGIE,

PAR

A. MEILLET,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Il y a une famille de mots arméniens constituée par *ənklunem* (aor. *ənklay*) «je m'enfonce», causatif *ənkluzanem* «j'enfonce» et par le verbe dérivé *ənklmem* (verbe dérivé) «je plonge, j'enfonce, je fais couler bas». Le début *ən-* est évidemment le préverbe *ən-*. L'élément radical est *kl-* où il a dû s'amuir une voyelle *i* ou *u* entre *k* et *l*. Il est malheureusement impossible de déterminer en fait si la voyelle est *i* ou *u*; car le mot *covakul* «submergé, sombré» s'interprète au point de vue arménien par un rapprochement avec *klanem* «j'avale» (aor. *ekul*); et ce rapprochement est appuyé par le mot semblable, et de même sens, *covakur*. Si même *covakul* a signifié originairement «plongé dans la mer», l'étymologie populaire l'a dévié, de sorte qu'il serait hasardé d'en tirer des conclusions.

En posant arbitrairement que, dans *ənklay*, il y a un ancien *-kulay*, il apparaît une étymologie plausible. En effet les langues Baltiques ont un groupe bien connu de mots signifiant «profond» qui se laisse rapprocher : lit. *gilus* et le. *dzil's* «profond» (le. *dzil'a upe* «eau profonde»), lit. *gelmē* et le. *dzelme* «profondeur», v. pruss. *gillin* «profond».

Ce groupe est sans doute apparenté à une racine signifiant «plonger». En effet, comme le maintient avec raison M. Endzelin, dans le dictionnaire lette de Mülenbach, sous *gaigala*, ce sont des formes à redoublement qu'il y a dans le groupe de lit. *gūgūlas* «canard mâle». Mais la racine redoublée n'est pas celle qui figure dans v. sl. *glagolati* «parler», *glasū* «voix». Tous les oiseaux désignés par des mots de ce groupe sont aquatiques; ce ne doit pas être un hasard que, dans le vocabulaire d'Elbing, v. pruss. *gegalis* soit la traduction de «kleine tuecher» (kleiner Taucher), que v. lit. *giegals* rende all. «Taucher», et que le.

gaigalis soit aussi traduit par là (il y a aussi un sens « mouette » pour *gaigala*, *gaigale*). En slave, r. *gógol'* (masc.) désigne un « canard » et pol. *gogol'* et *gagol'* une sorte de canard sauvage. Le nom propre vieux prussien *Gaigelyth* désigne un lac (voir Gerulis, *Altpreuss. Ortsnamen*, p. 34). L'ensemble de ces mots oriente vers une racine signifiant « plonger », plutôt que « émettre un bruit ». — La forme *gul-* de la racine, que suppose l'arménien, se retrouve peut-être dans les formes lettes que cite le dictionnaire de Mülenbach-Endzelin : *gaigula*, *gaigule*, *gaigulis*.

Pour expliquer la forme **gul-* de la racine, il faut trouver des formes élargies par *-u-*. Lit. *gilūs* fournit, à cet égard, une première indication. Peut-être faut-il rapprocher les formes élargies **glūbokū* « profond » qu'indiquent v. serb. *glībokī*, slovaque *hlboký* et r. *glybókij*, en face de v. sl. *glōbokū* (voir Berneker, *Et. Wört.*, I, p. 307); le rapprochement avec gr. γλῦφω, etc., qu'admet M. Berneker, n'est pas satisfaisant pour le sens; et il rend mal compte de l'o de *glōbokū*.

On ne doit pas être surpris de trouver ce groupe de mots seulement en arménien, en baltique et en slave. Les mots signifiant « profond » ou « plonger » ont chacune une faible extension : gr. βαθύς, βέθυνος n'a pas d'étymologie; skr. *gambhiráh*, *gabhiráh* « profond », ne concorde pas exactement avec av. *jafrō* « profond », ni avec *jaiwi-* (au premier terme d'un composé).

MÉLANGES.

NOTES DE VOYAGE.

LES ARMÉNIENS DE GALICIE⁽¹⁾,

PAR

FRÉDÉRIC MACLER,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

MESSIEURS,

M. le Président vient de vous dire le retard regrettable et tout à fait indépendant de ma volonté, apporté à la parution de la *Revue des Études arméniennes* pour l'année 1925.

Nous avons même songé un instant, eu égard à ce retard, à ne pas faire de séance avant la parution complète des deux fascicules 1925 de notre Revue.

Puis, nous ravisant, nous décidâmes quand même d'avoir notre réunion annuelle; il nous paraissait impossible en effet de ne pas tenir la Société au courant de notre vie, de nos difficultés et de notre activité.

Mais, comme le temps était court entre cette décision et la réunion d'aujourd'hui, il ne pouvait pas être question de faire appel à des conférenciers de grande envergure pour vous donner de savantes communications. Vous voudrez bien accepter les modestes glanures d'un voyage d'études que je fis l'an dernier à Léopol, capitale de la Galicie orientale.

J'avais reçu mission, du ministère de l'Instruction publique,

(1) Communication faite à la Société des Études arméniennes, séance du 15 janvier 1926.

d'«étudier la question des colonies arméniennes, établies depuis le moyen âge dans l'Europe centrale. Cette mission, à la demande de la Commission des Missions scientifiques et littéraires est bornée à la Galicie et à la Bukovine».

Si vous le voulez bien, je vous parlerai ce soir des Arméniens de Galicie.

On admet généralement que les Arméniens, au lendemain de la chute d'Ani, vers le milieu du xi^e siècle, quittèrent leur patrie, traversèrent la mer Noire et s'en vinrent, en remontant le Danube, fonder de florissantes colonies dans l'Europe centrale.

A Vienne, un savant mkhithariste me représentait la chose sous la forme schématique suivante :

Ani est détruit au xi^e siècle.

Aux xii^e et xiii^e siècles, les Arméniens commencent à émigrer en Europe, d'abord en Crimée, puis en Moldavie, en Valachie, en Bukovine et en Pologne, où ils s'établissent au nombre d'environ 40,000.

En 1344, le roi de Pologne, Casimir, concède de grands privilèges aux Arméniens, établis à Caméniec et à Léopol.

En 1604, Chah Abas I persécute les Arméniens de Djoulfa et de Nakhitjewan et les emmène à Ispahan, pour ramener la fortune dans ses Etats ruinés. Ceux qui le peuvent, émigrent en masse à Léopol, avec le catholicos Melkiset, en 1616. Ce catholicos érige un évêché à Léopol et consacre comme premier évêque Nicol, qui s'unit à l'église catholique de Rome. Le catholicos meurt en 1625, à Léopol d'après les uns, à Caméniec d'après d'autres.

Aux xii^e et xiii^e siècles, les Arméniens qui avaient émigré en Moldavie s'y étaient établis à demeure stable; ils le croyaient du moins. Mais, vers 1675, les Turcs arrivent en Moldavie et les Arméniens, fuyant devant les nouveaux envahisseurs, émigrent en Transylvanie et en Hongrie, au nombre d'environ 20,000 âmes.

Sous cette forme schématique, les faits essentiels ne sont pas erronés, mais ils ne sont pas complets.

Grâce aux documents latins et polonais que j'ai consultés à Léopol, il est désormais loisible de présenter les faits avec plus de précision. Voici quelques jalons :

En 1224, une première invasion de Tatars, venant d'Asie centrale, attaque la Russie. Ils sont arrêtés par les princes russes au bord du Kalka, rivière qui se jette dans la mer d'Azof.

En 1240: deuxième invasion tatar en Russie, conquête des principautés russes de Suzdal, Vladimiri, au bord du Khazma, de Moscou, de Perejastaw, de Czernickow et de la métropole russe, Kiev.

En 1241, première invasion tatar en Pologne, qui traverse la Russie rouge (Galicie orientale), les palatinats de Sandomierz et de Cracovie. En Silésie, les Tatars sont arrêtés par les chevaliers polonais, sous le commandement de Henri II le Pieux, duc de Silésie, à Lignica. Henri II succombe sur le champ de bataille, mais les Tatars, épuisés, n'avancent plus vers les confins de l'Allemagne et, en tournant par la Moravie et la Hongrie, ils reviennent à leur point de départ.

En 1243, les princes russes de la Russie actuelle, et en 1250 les princes de la Russie rouge (Halicz et Vladimiri) se soumettent à la domination tatar.

En 1259, deuxième invasion tatar en Pologne; à cette époque on constate l'existence du *Castel* à Léopol. On attribue sa fondation au prince russe Lew, d'où le nom de la ville : Lwew, Lwow, Léopol, Lemberg. Ce prince Lew est un prince de Halicz.

Enfin, en 1288, troisième invasion des Tatars en Pologne.

Ce n'est qu'au xv^e siècle que les Tatars ont fondé leur empire en Crimée. Il n'y a pas de date précise, mais en 1469, on a la mention d'un 2^e Khan ou Czar tatar, Mendli Girej, qui appartenait aux Tatars de la Horde d'Or. Une partie de ces Tatars, la horde de Pérécop, fonda son empire sous la dynastie des Girej.

D'autre part, il convient d'observer que l'établissement des Génois dans la ville de Caffa, en Crimée, n'est pas fixé d'une manière certaine. Les Génois furent autorisés à y demeurer⁽¹⁾, vers 1267, grâce à une concession qui leur fut accordée par Ouran Timour Khan, au nom de Mangou Qaân. C'est donc qu'il y avait des Mongols ou Tatars en Crimée avant l'établissement définitif de la Horde de Pérécop.

Voilà quelques dates et quelques faits qui ne manquent pas de précision. Voici maintenant une remarque qui semble ne pas manquer d'importance :

Quand Léopol n'était qu'un *Castel*, les Arméniens n'y seraient pas venus pour s'y établir à demeure (1259). La conquête de la Russie rouge par Casimir le Grand a lieu en 1340, après la mort du dernier dynaste russe. Léopol a été organisé en com-

(1) Doc. arm. des Croisades, II, p. 407, note b.

mune autonome vers 1356, par Casimir le Grand, et, à cette date, il accorde aux Arméniens le privilège de conserver leurs us et coutumes à Léopol, et de choisir un juge arménien. En 1367, Casimir le Grand octroie à l'évêque Grégoire la permission d'ériger son siège dans cette ville et d'y exercer sa juridiction ecclésiastique. Enfin, dès 1363, les Arméniens avaient fondé l'église arménienne de Léopol.

Si ces premiers jalons sont des faits historiques dûment contrôlés, il convient également de faire état des plus anciens privilèges octroyés aux Arméniens; ils contribuent, eux aussi, à élever l'édifice historique.

1° 1379, 23 septembre. Donné à Appriass (moderne Eperies, pol. Preszow, en Hongrie). La reine mère Elisabeth, mère de Louis d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne, ratifie les us et coutumes, les droits et les privilèges de la commune arménienne de Léopol, aussi bien pour ceux qui vivent à l'intérieur de la ville que pour ceux qui habitent hors de la ville.

2° 1380, 1^{er} avril. Donné à Dyosgewr (mod. Dyos-Győr, en Hongrie), par Louis d'Anjou, roi de Hongrie et de Pologne, qui ratifie les us et les coutumes de la commune arménienne de Léopol, octroyés par Casimir le Grand, roi de Pologne.

3° 1387, 8 mars. Donné à Léopol. Hedwige d'Anjou, reine de Pologne, grande duchesse de Lithuanie et *héritière* de Russie, ratifie les droits, les libertés et les privilèges de la commune de Léopol, accordés par les rois Casimir le Grand et Louis I^{er}, annule les douanes et les impôts institués après la mort du roi Casimir, fonde un grenier de sel et promet de conserver en leurs droits respectifs les Ruthènes, les Arméniens, les Sarracènes, les Juifs et autres nations de cette ville.

4° 1387, 18 octobre. Donné à Grodek. Ladislas Jagellon, roi de Pologne, grand duc de Lithuanie et *héritier* de Russie, ratifie le privilège de la reine Hedwige, sa femme, accordé à la commune de Léopol le 8 mars 1387.

5° 1387, 19 octobre. Donné à Grodek. Ladislas Jagellon, ci-dessus mentionné, ratifie deux lettres royales accordées aux Arméniens de Léopol, celle de la reine Elisabeth de l'an 1379, et celle du roi Louis I^{er}, de l'an 1380.

6° 1415, 3 avril. Donné à Léopol : Ladislas Jagellon transfère

les habitants arméniens, appartenant à la paroisse de Saint-Jean, du faubourg de Léopol, du droit ruthénien au droit arménien de la commune.

7° 1790, 20 juillet. Donné à la diète générale de Varsovie. Stanislas Auguste, roi de Pologne, et les États confédérés délivrent un permis d'acquérir des biens au prix de 200,000 zlotys polonais au fonds apostolique destiné à l'éducation des séminaristes ruthènes et arméniens, transférés de Camieniec (Podolie) à Léopol (Galicie).

Voilà quelques points sûrement établis, qui vont nous permettre de risquer un exposé historique aussi bref que possible; j'en emprunterai les éléments à l'excellent article donné par Johann Ritter von Bołoz ANTONIEWICZ dans la superbe collection *Die österreichisch-ungarische Monarchie in Wort und Bild... Galizien*, Wien, 1898, — et au non moins important ouvrage de Władysław LOZINSKI, *Patrycyat i mieszczaństwo Lwowskie w XVI i XVII wieku* (Léopol, 1902).

La destruction d'Ani, capitale de l'Arménie bagratide, par le sultan seldjoukide Alp Arslan, 1064, donna peut-être, on en conviendra volontiers, la première impulsion à l'émigration arménienne en masse, hors de la patrie. Mais de là à prétendre, comme le fait Bijichkian, que déjà en 1183 les Arméniens possédaient une église en bois à Léopol, il y a un pas difficile à franchir. Il paraît plus prudent d'admettre que le prince ruthène Léo ou Lew, en fondant la ville qui de son nom s'appela Léopol, accorda le quartier septentrional de la ville à l'émigration arménienne naissante. On y vint peu à peu, individuellement ou par groupes, et un siècle plus tard, soit vers le milieu du XIV^e siècle, en octroyant le droit de Magdebourg à la cité de Léopol, Casimir le Grand entendait favoriser et protéger toutes les nations qui venaient trafiquer dans sa bonne ville de Galicie. En 1367, les Arméniens obtenaient le libre exercice de leur religion, sous la direction spirituelle d'un évêque arménien, du nom de Grégoire.

Les nouveaux colons arméniens de Galicie maintinrent des relations constantes, non plus avec la mère-patrie, Ani, mais avec la mère-patrie religieuse, Etchmiadzin. Mais l'apport le plus fréquent était fourni par la Valachie, station intermédiaire entre l'Arménie et la Galicie.

Le vieux *droit* des Arméniens de Léopol leur fut octroyé en

1519, par le roi Sigismond I^{er}, en langue tatare, écrite en caractères arméniens, texte reposant sur un original latin. Au point de vue de l'histoire du droit, ce code n'a pas grande valeur; il en a une très grande sous le rapport culturel. Sans ordonnement bien établi, on y trouve des éléments empruntés à l'Ancien et au Nouveau Testament; on y rencontre des considérations arméniennes, des points de vue européens, des mélanges bizarres de lois empruntés à différents codes. Le chapitre consacré au repos et à la sanctification du dimanche est particulièrement intéressant. Mais plus piquant encore est le paragraphe relatif au meurtre : si un Arménien vient à tuer un de ses compatriotes, on accorde bien que le sang humain n'a pas de prix et qu'une punition pécuniaire est vraiment immorale; cependant le coupable devra payer 365 gulden d'or, et ceci, pour la raison bien simple que le corps humain compte 365 membres et que l'année a autant de jours. — Par contre, dans le cas d'un meurtre entre un Arménien et un « chrétien », ce sont les lois ordinaires du pays qui jouent.

A Léopol, le tribunal se trouvait dans la Résidence archi-épiscopale et comptait 10 juges, avec leur Senior. Dans les communautés de moindre importance, le même droit était en usage, mais avec moins de juges : 6, même 4, suivant les localités. Les tribunaux arméniens se maintinrent jusqu'au xviii^e siècle. En 1736, les privilèges furent encore confirmés, mais en 1784 ils furent supprimés et déclarés sans valeur. Dès lors, les Arméniens font partie de la population polonaise et relèvent des tribunaux polonais.

Dans son livre délicieux sur le *patriciat* léopolien, Władysław Lozinski donne des renseignements tout à fait précieux sur les Arméniens de Léopol et de Galicie.

La nation arménienne, dans la vie de Léopol, a occupé le second rang parmi les nations de Pologne et dans cet ordre d'importance : Polonais, Arméniens, Ruthéniens et Juifs. Les Arméniens étaient réputés pour leur bravoure, et leur colonie, groupée aux environs de l'Eglise cathédrale, formait un centre très original et très oriental. La population indigène appelait les Arméniens des Persans, et eux-mêmes se nommaient : fils de saint Grégoire, descendant de Japhet.

Dès le xvi^e siècle, commence l'assimilation culturelle des Arméniens avec les Polonais. Mais jusqu'à l'union religieuse avec Rome, les Arméniens tout comme les Ruthéniens schismatiques,

étaient limités dans leurs droits. Ils avaient leur propre juridiction et leur droit particulier, dont je viens de vous parler.

Dans ce code arménien, certains paragraphes restaient incompréhensibles dans les milieux polonais, par exemple ceux qui concernaient le commerce maritime et les coutumes de navigation, ainsi que ceux qui avaient trait au commerce des esclaves païens et chrétiens.

A Léopol, les Arméniens étaient les maîtres du commerce avec l'Orient. L'organisation des *caravanes* était un monopole arménien et de leurs services profitèrent même les marchands allemands de Nurenberg, et tout le monde commercial polonais, de Dantzig, de Cracovie et d'ailleurs.

Après que les Génois eurent organisé la voie commerciale Caffa-Léopol-Cracovie-Nurenberg-Bruges, les Arméniens donnèrent à ce commerce un essor prodigieux. Puis, après la décadence de Caffa et la ruine des Génois, le chemin de Léopol en Orient conduisait à Andrinople par les villes de Gliniany, Złoczów, Skala, Trembowla, Camienice podolski, Chocim, Jassy et Bazarczyk.

Le chef d'une caravane était toujours un Arménien et s'appelait Karawanbasza; son pouvoir et sa juridiction étaient absolus, et ressemblaient fort au pouvoir du capitaine de navire. Ce pouvoir lui était garanti par les traités qui présentaient la plus grande ressemblance avec les capitulations passées entre la Turquie et la Pologne et qui garantissaient à toutes les caravanes polonaises les droits d'exterritorialité.

Ces chefs arméniens de caravanes parlaient toutes les langues orientales, ils étaient bien armés, fort braves, car les voyages en Orient, à cette époque comme de nos jours, n'étaient pas toujours une entreprise sans danger.

La connaissance de l'Orient, leur adresse et leur habileté, désignèrent les Arméniens comme les interprètes diplomatiques du gouvernement polonais.

Outre les interprètes officiels, il y avait aussi des compagnies arméniennes qui, pour faciliter les entreprises commerciales, accompagnaient volontairement les légations diplomatiques. Ils étaient affranchis des douanes et des impôts, au même titre que les diplomates.

Ces Arméniens de Léopol avaient beaucoup de marchandises. C'étaient pour la plupart des objets de luxe, tapis, broderies, armes ornées d'or et de pierres précieuses, bijoux, etc. Ces objets

qui, au début, venaient de l'Orient, furent ensuite fabriqués à Léopol même par les Arméniens. C'étaient d'excellents artisans qui introduisirent en Europe beaucoup de motifs orientaux spécialement en ce qui relève de l'orfèvrerie. Comme brodeurs, les Arméniens étaient excellents aussi, et concurrençaient avantageusement les Ruthéniens.

La langue des Arméniens de Pologne venus de Crimée, jusqu'au xvii^e siècle, était un argot tatar, mêlé de mots slaves et arméniens. Les Arméniens, qui vinrent en Pologne de Valachie sans passer par la Crimée, avaient conservé l'arménien. Mais ils ne tardèrent pas à employer le polonais dans leur correspondance commerciale et privée. Les actes officiels étaient toujours écrits en latin ou en polonais, mais leur polonais renfermait nombre de mots arméniens, persans et arabes.

Voici un tableau des Arméniens de Léopol, dû à la plume d'Alembek, un bourgeois de Léopol, d'origine probablement allemande. Il écrit, dans son *Liber Memorabilium*, ce qui suit : les Arméniens jeunes sont vigilants et courageux, les hommes sont habiles et amateurs de luxe; les vieillards sont pieux et hospitaliers. Les jeunes filles sont tenaces, entêtées et ont le visage d'un teint foncé. Quant aux femmes, elles sont ordinaires et deviennent venimeuses lorsqu'elles approchent de la vieillesse.

Mais ce n'était pas, n'en déplaise à Alembek, la règle générale, et les belles dames arméniennes étaient nombreuses à Léopol. Car ces Arméniens étaient si riches que leur luxe était devenu légendaire et qu'il scandalisait même les bons bourgeois de Léopol. En 1655, un de ces bourgeois décrit les noces d'une Arménienne et le luxe de ses vêtements, et il termine en disant qu'il n'y a aucune différence entre les femmes arméniennes et les grandes dames de la noblesse polonaise.

La richesse de ces bourgeois arméniens de Léopol était si grande que, pendant le siège de la ville, en 1648, les Arméniens payèrent à eux seuls la somme formidable de 91,423 zlotys, soit 30,500 florins, pour contribuer à sauver la ville.

Les noms de ces illustres et riches familles arméniennes ont passé à la postérité et l'on en rencontre encore à Léopol et aux environs, mais bien peu se souviennent aujourd'hui qu'ils ont une ascendance arménienne; ce sont les Romaszkan, les Moszoro, les Balsamowicz, les Bogdanowicz, les Filipowicz, les Kalnik, les Nikorowicz qui étaient nobles et avaient leurs blasons dans le grand armorial polonais. Ce sont ensuite les Antoniewicz, les Teo-

dorowicz, les Piotrowicz, les Issakowicz, les Bernotowicz, les Muratowicz, les Kajetanowicz; j'en passe et des meilleurs. Mais tout cela, c'est du passé, un passé glorieux s'il en fut. Voyons, pour conclure, le présent.

Actuellement, il y a environ 4,000 fidèles pour le diocèse arménien de Léopol : la paroisse de Kutý compte 1,000 âmes, celle de Śniatyn 300, qui fréquentent leur église. Ailleurs, ou bien il n'y a pas de paroissiens, ou bien, s'il y en a, ils ne fréquentent plus leur église. — Ces 4,000 fidèles se répartissent sur la Galicie et la Bukovine; la paroisse arménienne de Léopol comprend tout le reste de la Pologne.

Ce diocèse disparaît d'autant plus vite que beaucoup d'Arméniens font baptiser leurs enfants selon le rite latin. Il n'y a pas de séminaire arménien pour le recrutement du clergé. Les jeunes prêtres arméniens font leurs études au séminaire latin de Léopol, ou dans d'autres séminaires latins.

A Kutý, on parle encore arménien dans quelques vieilles familles. Dans le reste du diocèse, on ne parle plus du tout arménien depuis trois ou quatre générations.

Les Arméniens actuels de Galicie et de Bukovine (ceux qui sont catholiques romains) sont des Polonais, de mentalité, d'éducation et de nationalité. En Bukovine même, ils se sentent Polonais, et non Arméniens, Autrichiens ou Roumains. Ce sont tous d'ardents patriotes polonais. A Kutý et à Śniatyn, les gens sont des agriculteurs, mais ils sont en décadence très marquée depuis qu'ils ne commercent plus librement avec la Hongrie. Du moment que les communications ont cessé entre la Hongrie et la Pologne, il y a une cinquantaine d'années, le commerce des moutons et de la laine a cessé entre Kutý et la Hongrie, et les habitants de Kutý furent ruinés de ce chef.

Il n'y a plus à proprement parler de colonie arménienne à Léopol; on y rencontre isolément quelques vieilles familles qui conservent encore le souvenir des ancêtres. La classe cultivée et aisée compte les grands propriétaires terriens; ce sont les seuls qui gardent encore une certaine tradition arménienne; mais ces familles disparaissent peu à peu, par suite de leurs unions avec des fidèles de rite latin. Nombreux sont les descendants de familles arméniennes, qui occupent de hautes situations dans les sphères intellectuelles et les carrières libérales. Ils sont tous entièrement polonisés. Les Arméniens de Bukovine, comme ceux de Galicie (je parle de ceux qui y sont depuis plusieurs générations) sont

catholiques. Ils forment un groupement ethnique et religieux parfaitement homogène, ayant pour langue maternelle le polonais. Les familles arméniennes de Galicie et de Bukovine ont toutes les traditions polonaises.

L'assimilation se produisit peu à peu. Au moyen âge, au cours des siècles, les Arméniens restent groupés autour de leur cathédrale et constituent une nation nettement délimitée. Avec la fortune, vient l'ambition, et une noblesse arménienne se constitue, qui rivalise avec la polonaise; elle atteint son point culminant au xvii^e siècle. Dès la seconde moitié du xvii^e siècle, les Arméniens, trop riches, ne songent plus à accroître leur patrimoine; des unions mixtes diminuent leur nombre; les Juifs, dès cette époque, les concurrencent grandement, surtout dans le commerce. Au xix^e siècle, l'établissement du chemin de fer porte le coup de grâce au commerce arménien; les grandes caravanes n'ont plus leur raison d'être. Là, comme ailleurs, la locomotive a tué le chameau et la bête de somme. Et c'en est fait, au point de vue national, d'une des plus belles et des plus florissantes colonies arméniennes, établie sur le vieux sol de l'Europe, après une des premières persécutions turques sur terre arménienne.

J'arrêterai là ces quelques considérations historiques, ne voulant pas abuser de vos précieux instants. Mais il me semble que, dès à présent, l'on peut tirer quelques conclusions des faits qui viennent d'être avancés :

a. Les Arméniens ont dû s'établir en Galicie entre 1259 et 1344;

b. En Crimée, où ils ont eu des établissements stables et permanents, les Arméniens se sont complètement tatarisés, sinon du point de vue religieux (ils sont restés chrétiens), à tout le moins sous le rapport des lettres et de la langue (nombreux sont les manuscrits et les imprimés écrits en langue tatare et en caractères arméniens à l'usage des Arméniens de Caffa et du reste de la Crimée);

c. Enfin, considération troisième et dernière : les Arméniens ont dû s'avancer vers l'ouest, soit à la suite des armées tataras pour y faire le commerce et servir d'intermédiaires entre ces hordes et les pays que l'on allait conquérir, — soit à la remorque des négociants génois qui, pour éviter les ennuis que leur causaient les Turcs pour leur commerce maritime entre Caffa, Gênes et les Flandres, établirent une ligne de terre Caffa-Léopol-Cra-

covie-Nuremberg-Bruges, ligne sur laquelle s'établirent de riches et florissantes colonies arméniennes, surtout à Léopol et à Amsterdam.

Depuis plusieurs années, je parcours l'Europe pour rechercher les documents relatifs à l'histoire des Arméniens dans le monde. Une partie de cette histoire est entièrement à refaire sinon à faire, en la basant sur des données authentiques et de bon aloi. C'est ce que je tenterai de faire pour l'histoire de la colonisation arménienne en Galicie, dans le Rapport que je destine au ministère de l'Instruction publique.

J'ai pensé qu'il ne vous déplairait pas d'en avoir une manière d'avant-goût. Il importe beaucoup que la Société des Études arméniennes soit de plus en plus puissante et active, si elle doit mettre en évidence le rôle que les Arméniens ont joué dans le commerce et dans l'épanouissement de la civilisation, dans les divers pays où la Destinée les a conduits.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.

UN COUP D'ŒIL
SUR L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE
EN ARMÉNO-CILICIE⁽¹⁾,

PAR

D^r V. TORKOMIAN,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE.

Le royaume fondé en Cilicie par la dynastie des Roubinians représente une des périodes les plus glorieuses de la civilisation arménienne.

Établi sur les rives de la Méditerranée vers la fin du XI^e siècle (1080) il constitua un foyer de résurrection politique et de renaissance intellectuelle pour les Arméniens émigrés de la Haute-Arménie.

L'agriculture, le commerce et les arts ne tardèrent pas à fleurir en Cilicie. Les savants arméniens de l'époque, et surtout les littérateurs, historiens et poètes, se rassemblèrent dans ce pays, qui prit le nom de Nouvelle ou Petite-Arménie, et, bientôt d'Arméno-Cilicie.

C'est dans ce cadre qu'un peu plus tard s'épanouit l'*âge d'argent* de la pensée arménienne, nom donné à cette époque (XII^e et XIII^e siècle) par opposition à l'*âge d'or* qui avait fleuri au V^e siècle de l'ère chrétienne dans la Haute-Arménie.

*
* *

En ce qui concerne la médecine, l'histoire ne nous enseigne pas grand'chose pour la période des débuts du royaume de

(1) Communication faite à la Société des Études arméniennes, séance du 15 janvier 1926.

Cilicie; néanmoins, il est à supposer que parmi les colons arméniens, qui, après la chute de la dynastie des Bagratides (1045) se rendirent en Cilicie, on comptait des personnes connaissant un peu la médecine, des empiriques, qui soignaient les malades.

Depuis le règne de Roupin I^{er}, le fondateur de la dynastie ciliicienne, jusqu'à celui de son fils, Constantin I^{er} (1080-1095), aucun document concernant la médecine en Cilicie n'a pu nous parvenir.

C'est sous le règne de ce dernier roi que les premiers Croisés firent leur entrée en Cilicie (1097), où ils trouvèrent auprès de ce prince un appui important; les Croisés étaient probablement accompagnés de médecins, les Chevaliers-hospitaliers peut-être, qui auraient été ainsi les premiers initiateurs de l'art de guérir en Nouvelle-Arménie.

Sous le roi Thoros I^{er} (1100-1129) furent fondés un grand nombre de couvents, d'asiles, où l'on hospitalisait à la fois les voyageurs et les malades, mais ce n'est qu'à partir de la fin du XII^e siècle, que la médecine proprement dite apparut dans l'Arméno-Cilicie.

*
* *

Le Catholicos (chef suprême de l'Église arménienne), Nersès surnommé «Chenorhali», c'est-à-dire *plein de sagesse*, dans son Épître universelle, donne au peuple, entre autres conseils, un certain nombre de prescriptions d'ordre hygiénique et médical; d'autre part, ce prélat qui a été un grand poète, a dédié deux de ses poèmes à un médecin arménien, nommé Mékhitar de Her.

Ces poèmes prouvent déjà la célébrité dont jouissait ce médecin auprès de ses contemporains, ainsi que le progrès que l'art de guérir avait réalisé à ce moment-là.

Le médecin Mékhitar était né dans la ville de Her qui se trouve actuellement dans l'Arménie perse; après avoir étudié la médecine chez les Persans, puis chez les Arabes, il alla se fixer en Cilicie, où en peu de temps, il acquit une grande renommée comme médecin et écrivain.

La plus importante de ses œuvres médicales est intitulée *La Consolation des Fièvres*, et a été écrite en 1184.

L'auteur déclare dans cet ouvrage qu'il l'a composé d'après les travaux de médecins étrangers illustres: Arabes, Grecs, Assy-

riens ; on y trouve toutefois des vues basées sur une expérience personnelle.

Cet ouvrage révèle la profonde sollicitude que Mékhitar avait pour la santé publique, et les efforts qu'il a prodigués pour défendre le peuple arménien contre le fléau des fièvres de différentes natures qui sévissaient en Cilicie.

Il est adressé plutôt au peuple, l'auteur y écrit qu'il l'a composé en langage rustique et prosaïque, afin que tous les lecteurs puissent le comprendre aisément, mais il l'adresse également aux médecins, « car, dit-il, ceci consolera le médecin en l'instruisant, et le malade, en le guérissant ».

Cette courte phrase nous fait sentir incidemment qu'il y avait à cette époque d'autres médecins qui exerçaient en Cilicie et que Mékhitar se souciait de leur instruction.

*
* *

Je ne vais pas analyser ici *La Consolation des Fièvres*, car le 25 juillet 1899, j'ai lu une étude à ce sujet devant l'Académie de Médecine de Paris, qui a bien voulu m'exprimer sa satisfaction par une lettre fort honorable pour moi. J'ai d'ailleurs commencé à traduire en français tout l'ouvrage de Mékhitar de Her avec de larges annotations, mais je n'ai pas encore pu terminer ce travail.

En 1908, le Dr Seidel, de Leipzig, en a donné une traduction complète en allemand. Dans sa préface il m'avait fait l'honneur de mentionner mon étude de 1899 ; cette dernière a mérité aussi en 1913 une citation de la part de M. le Dr Legrain, dans son vaste *Traité clinique des Fièvres des pays chauds*.

Je ne cite ces détails que pour montrer que *La Consolation des Fièvres* de Mékhitar a suscité de nos jours un assez vif intérêt dans le monde médical.

Cette œuvre de Mékhitar de Her, qui a été publiée en 1832, par les soins du couvent arménien des Mékhitharistes de Venise, a été découverte par un moine érudit de ce couvent, le Père Arsène Bagradouni ; celui-ci se trouvant à Paris en 1824 a rencontré dans les manuscrits arméniens de la Bibliothèque nationale, un exemplaire de *La Consolation des Fièvres* qu'il a copié intégralement pour le publier, car jusqu'alors le manuscrit de Paris était l'unique exemplaire de cet ouvrage demeuré dans l'oubli.

Mékhitar de Her ne s'est pas contenté d'écrire seulement *La*

Consolation des Fièvres, il a également composé des œuvres concernant la pathologie, l'anatomie et la thérapeutique en général. De rares fragments de ces œuvres se trouvent dans des manuscrits médicaux d'époques postérieures.

Les ouvrages eux-mêmes étaient considérés jusqu'à présent comme perdus, je suis cependant heureux de déclarer que j'en ai retrouvé dernièrement une copie, au couvent arménien de Venise, dans un manuscrit, qui, catalogué à la Bibliothèque de Saint-Lazare sous le n° 1281, contient en outre, une partie de *La Consolation des Fièvres*, transcrite en 1294 de notre ère, ainsi qu'un manuel de médecine, traduit de l'arabe, sous le roi des Bagratides, Gagik I^{er} qui a régné de 990-1020.

*
* *

Mékhitar de Her devait avoir des connaissances encyclopédiques pour l'époque : on lui attribue la traduction d'un ouvrage d'agriculture dont l'auteur est Ponius Anatolius de Beyrouth; effectivement la langue de cette traduction présente une analogie frappante avec celle de *La Consolation des Fièvres*.

Bien avant d'avoir écrit *La Consolation* (1184) il devait être déjà célèbre parmi ses contemporains, puisqu'il jouissait de l'amitié d'un prélat tel que Nersès, qui dès 1162 lui dédiait deux de ses poésies, comme je l'ai mentionné plus haut. C'est donc au milieu du XII^e siècle que nous pourrions placer le développement de l'art de guérir en Arméno-Cilicie.

Ce développement avait, il est vrai, une origine arabe et un peu grecque, mais il n'était pas dépourvu de caractères nationaux, à ce point de vue le nom de Mékhitar de Her reste intimement lié à l'histoire de la médecine arménienne du XII^e siècle.

C'est également au XII^e siècle que semble avoir été traduite en arménien l'œuvre dans laquelle Galien a réuni, sous forme de dictionnaire, les noms des plantes, des animaux et des maladies. C'est ainsi que la médecine en Arméno-Cilicie a tenu à progresser méthodiquement en suivant l'évolution des doctrines médicales qui étaient en honneur à cette époque.

*
* *

Sous le roi Léon II (1198-1219), le nombre des hôpitaux augmente en Cilicie; les lépreux, mis jusqu'alors au ban de la

société et obligés d'errer par monts et par vaux, reçoivent un asile, ainsi que nous l'apprend l'historien Vahram Rabouny du XIII^e siècle.

A en juger d'après les historiens de la Cilicie, cet asile se trouvait entre Hadjin et Vahga, dans une vallée exposée au Midi, à une altitude plutôt élevée.

Il est probable que Léon II, surnommé le Magnifique, qui s'intéressait à ce point au sort des lépreux, était aidé dans cette tâche par des médecins capables de soigner ces malheureux, mais les renseignements nous font défaut à ce sujet. Le même souverain avait installé dans sa capitale de Sis, un jardin botanique, qui a été visité en 1211 et décrit avec une profonde admiration par le savant allemand Wildebrand.

Léon II mourut dans un âge avancé «à la suite, dit l'historien Sembad, de douleurs qui lui abîmèrent et déformèrent les pieds et les mains»; cette phrase interprétée, d'après les données médicales actuelles, nous fait penser au rhumatisme déformant, il est bien curieux de noter d'ailleurs, que les anciens auteurs arméniens désignaient cette maladie sous les noms de «maladie de baron» ou de «maladie de roi».

*
* *

Les successeurs de Léon II continuèrent son œuvre humanitaire. Sa fille, la reine Zabel ou Isabelle, fit construire à Sis, en 1241, un hôpital beaucoup plus important que tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Cet hôpital, dont l'inscription a été découverte par hasard en 1833, s'élevait en face de la porte occidentale des remparts de la capitale, sur un emplacement élevé et bien aéré. Un chroniqueur de l'époque, le prêtre Jacob, écrit que cet établissement était muni de thermes avec de l'eau en abondance qui y avait été spécialement amenée par les soins de la fondatrice.

La reine Isabelle avait l'habitude de visiter souvent les malades hospitalisés dans l'établissement de Sis, qu'elle avait certainement aussi doté de médecins, puisque les noms d'un certain nombre d'entre eux vivant à cet époque sont parvenus jusqu'à nous : tels sont Aaron et son fils Stéphane, ainsi que leurs parents Djosline, Hagop, Sarkis, Théghine, Chimavon, Vahram, tous des médecins arméniens, originaires de l'Arméno-Cilicie.

Zabel étant morte en 1252, sa fille, la princesse Phimi, et son

filz, le roi Léon III, continuèrent avec sollicitude l'œuvre de leur mère; l'Arméno-Cilicie fut dotée ainsi de nouveaux hôpitaux et léproseries.

*
* *

Au XIII^e siècle l'art de guérir faisait de très rapides progrès en Cilicie, et l'on traduisait en arménien de très remarquables travaux.

Vers 1248, un prêtre nommé Ischokhan, ou Isaac, très versé dans l'art médical, traduit une anatomie, dont le manuscrit existe à la Bibliothèque nationale de Paris, et que j'ai étudié en 1889, dans la revue *Arévêlk* de Constantinople.

En 1294, Héthoum, seigneur de Gorigos de Cilicie, faisait transcrire un manuel de médecine traduit de l'arabe au X^e siècle, en même temps qu'une partie des œuvres de Mékhitar de Her, ainsi qu'il a été dit plus haut.

C'est toujours au XIII^e siècle qu'un moine Jean de Davouche écrivit en arménien une botanique de la Cilicie, que nous ne connaissons malheureusement que de nom.

En 1265, le généralissime Sembat mettait en langage populaire un recueil de lois élaborées au XII^e siècle par le savant érudit Mékhitar Koche. Ce recueil de lois à la fois religieuses et civiles, qui a été adopté presque textuellement comme code officiel du royaume de l'Arméno-Cilicie, contenait également des règles d'hygiène.

Dans le chapitre intitulé *De la question de savoir si les lépreux doivent ou non se marier*, le mariage est très sévèrement interdit à ces malades afin y est-il dit « que le mal ne puisse se propager parmi les nouveau-nés, puisqu'il est constaté que les enfants issus de lépreux ayant eu clandestinement des rapports sexuels, sont eux-mêmes lépreux ». Ainsi donc, nous voyons que la contagion et l'hérédité de la lèpre était une question résolue dans la médecine de l'Arméno-Cilicie.

D'autre part, ce code prend la défense des malades alités dans les hôpitaux et asiles, et édicte des peines sévères contre ceux qui se permettraient de les maltraiter sous n'importe quel motif. Le chapitre intitulé *Du jugement des médecins* cherche à limiter l'action arbitraire des médecins et à punir ceux d'entre eux qui volontairement ou involontairement auraient causé la mort d'un malade. Étaient punis également les médecins qui ne veillaient pas avec tout le soin nécessaire et consciencieusement à l'instruction de

leurs élèves. Ceci prouve d'une part qu'en Arméno-Cilicie l'exercice de la médecine était soumis à un contrôle légal et, d'autre part, que les médecins y avaient l'habitude de former des élèves; n'y avait-il pas l'ébauche d'une école de médecine ?

*
* *

La médecine en Arméno-Cilicie a continué de progresser sans entraves jusque dans la seconde moitié du XIV^e siècle, c'est dans ce siècle que le savant arménien nommé Nersès Balintz écrivit son ouvrage sur les eaux thermales de Cilicie, ouvrage très documenté, malheureusement perdu, que nous ne connaissons que de nom pour le moment.

A la même époque, un moine connu sous le nom de Thomas de Cilicie, a composé un travail sur la botanique et la zoologie de la Cilicie; cet ouvrage dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque des mékhitharistes de Saint-Lazare à Venise, est très substantiel quoique écrit en abrégé.

Pas plus que la médecine, la zoologie ni la botanique, l'art vétérinaire n'était négligé en Cilicie. A ce propos le roi Héthoum, probablement le deuxième de ce nom, avait fait traduire de l'arabe trois ouvrages concernant l'art de soigner les chevaux; un fragment de ces traductions se trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, et quelques autres fragments chez les mékhitharistes de Venise, qui les ont textuellement publiés en 1867, dans leur revue mensuelle dite *Bazmaveb*.

*
* *

Malgré cet élan de progrès, le soleil de la Cilicie commençait malheureusement à s'obscurcir, et avec lui sombrait à jamais toutes sortes d'entreprises d'utilité publique.

Une épidémie de peste des plus terribles sévissait dans la capitale de Sis de 1356 à 1357, et y causait de très grandes pertes, entre autres celle du roi Constantin et de son fils.

L'année 1375 qui fut fatale au royaume arménien de Cilicie, et qui marqua la fin de l'indépendance arménienne, vit arrêter aussi brusquement l'essor de la médecine dans ce pays. La population arménienne de Cilicie dut, comme aujourd'hui, fuir sa patrie, pour aller chercher refuge sous des cieux étrangers. L'art et la science disparaissaient à jamais de la Cilicie.

Après cette date nous ne possédons aucun document concernant la médecine de l'Arméno-Cilicie, quoique dans les siècles suivants beaucoup de médecins arméniens se soient distingués, dans leurs patries d'adoption, en Hongrie, aux Indes, en Turquie et ailleurs.

NOTICE
D'UN TÉTRAÉVANGILE ARMÉNIEN

DE LA
COLLECTION LANNA (PRAGUE),

PAR

FRÉDÉRIC MACLER,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

La baronne de Lanna, de passage à Paris, voulut bien me prier d'examiner et, si possible, d'identifier un joli manuscrit arménien de sa collection, dont elle ignorait absolument le contenu.

Je déférai d'autant plus volontiers au désir de la baronne que le manuscrit qu'elle me soumettait n'était pas dépourvu d'intérêt, notamment en ce qui concerne la reliure.

Il s'agit, en l'espèce, d'un tétraévangile arménien, de date relativement récente, et rappelant sensiblement, en ce qui concerne les enluminures et la reliure ciselée, les beaux manuscrits arméniens en écriture *bolorgir* de la fin du xvi^e et du xvii^e siècle. Les illustrations qui accompagnent cette notice permettront aux spécialistes de se faire une idée du genre de manuscrit dont il s'agit.

Ce manuscrit peut être décrit comme suit : xvii^e siècle; écriture *bolorgir*; parchemin; 349 feuillets à deux colonnes; 13 × 9 cm. 1/2; reliure argent ciselé, rehaussé d'or ou de vermeil (?), mesurant 14 × 9 cm. 3/4, avec inscriptions sur le plat supérieur et sur le dos, et deux fermoirs en forme de mains. Au début et à la fin du volume, un feuillet de garde en parchemin recouvert d'une écriture *bolorgir* grosse, pouvant dater du xv^e s. et semblant contenir des fragments du psautier.

Fol. 3 v^o-4, canons de concordance évangélique, où prédominent l'or, le bleu et le rose.

Fol. 4 v^o-5, blancs.

Fol. 5 v^o-6, canons de concordance évangélique, où prédominent l'or, le bleu et le rose; coqs, paons et autres oiseaux autour de l'encadrement.

Fol. 6 v^o-7, blancs.

Fol. 7 v^o-8, canons de concordance évangélique, où prédominent l'or, le bleu et le rose. En haut : lions affrontés, à droite et à gauche; en bas : palmiers ou dattiers, à droite et à gauche.

Fol. 8 v^o-9, blancs.

Fol. 9 v^o-10, lettre d'Eusèbe à Carprien, dans des encadrements où prédominent l'or, le bleu et le rose.

Fol. 10 v^o-11, blancs.

Fol. 11 v^o-12, canons de concordance évangélique, dans des encadrements où prédominent l'or, le bleu et le rose (fig. 1). En haut, des animaux gris à longue queue, couronnés, l'un d'un bonnet rouge (à gauche), l'autre d'une couronne en or (à droite), tiennent chacun un cierge allumé. En bas, des arbres stylisés, sur chacun desquels est perché un oiseau.

Fol. 12 v^o, blanc.

Fol. 13-16, indication des chapitres de l'évangile selon Matthieu.

Fol. 16 v^o-17, portrait de l'évangéliste Matthieu et début de son évangile, avec frontispice, ornement marginal et initiales zoomorphes, où prédominent l'or, le bleu et le rose (fig. 2).

Fol. 17 v^o-18, six personnages en médaillon, sur les marges.

Fol. 19 v^o, les trois rois mages sur la marge gauche.

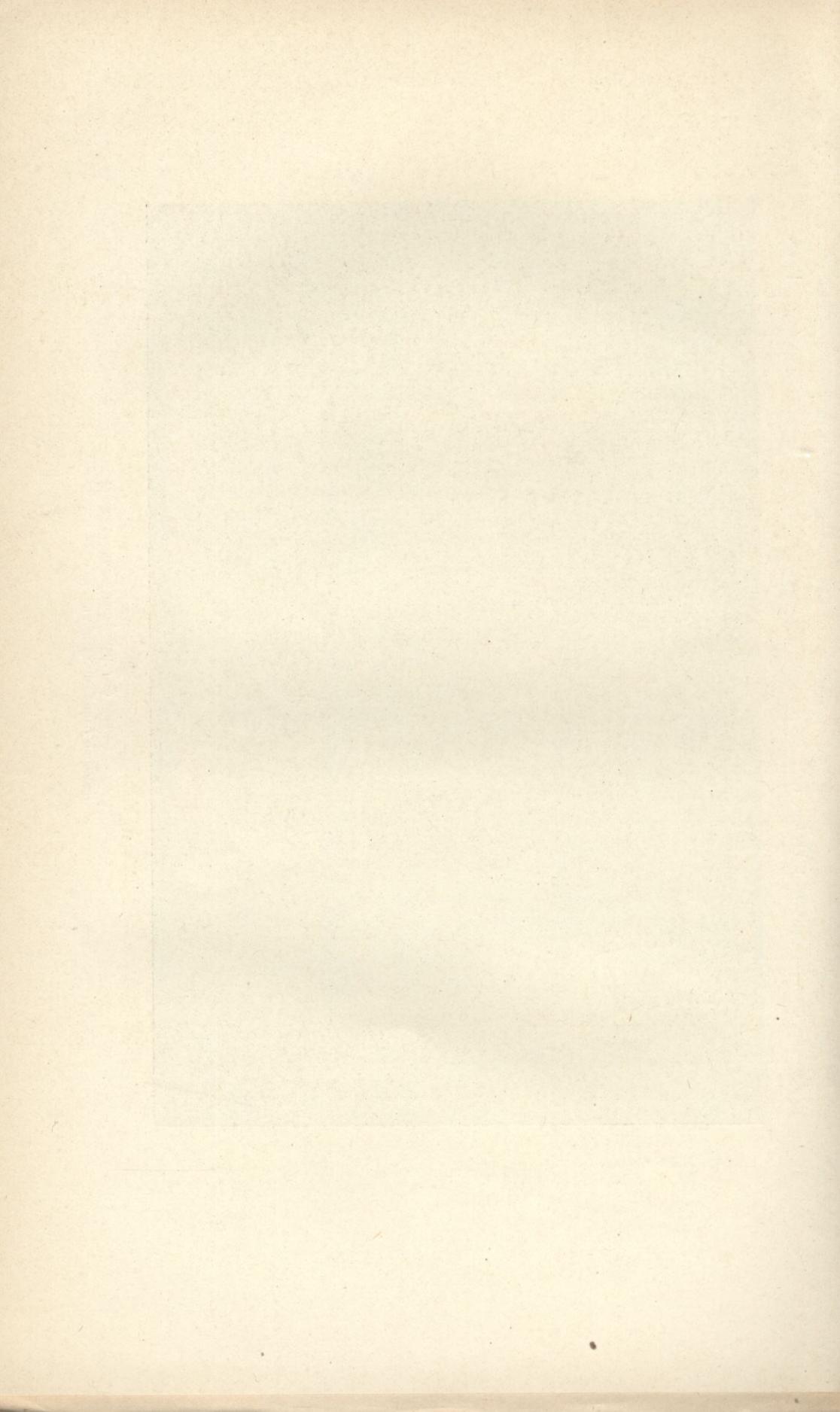
Fol. 20 v^o, la fuite en Égypte (La Vierge et l'enfant sur un âne marchant vers la droite).

Fol. 22 v^o, marge gauche : Jean le Baptiste, nimbe doré, justaucorps bleu, le reste du vêtement noir. — Différentes autres scènes évangéliques sont représentées en très petites miniatures sur les marges de ce tétraévangile⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Dans la figuration du corps humain, le dessin des mains et des pieds laisse souvent à désirer; par contre, les visages sont fréquemment très expressifs. On a ici un dessin et un coloris assez poussés et parfois très léchés.



Fig. 1. — Canons de concordance évangélique.
(Collection Lanna, ms. arm., fol. 11 v^o-12.)



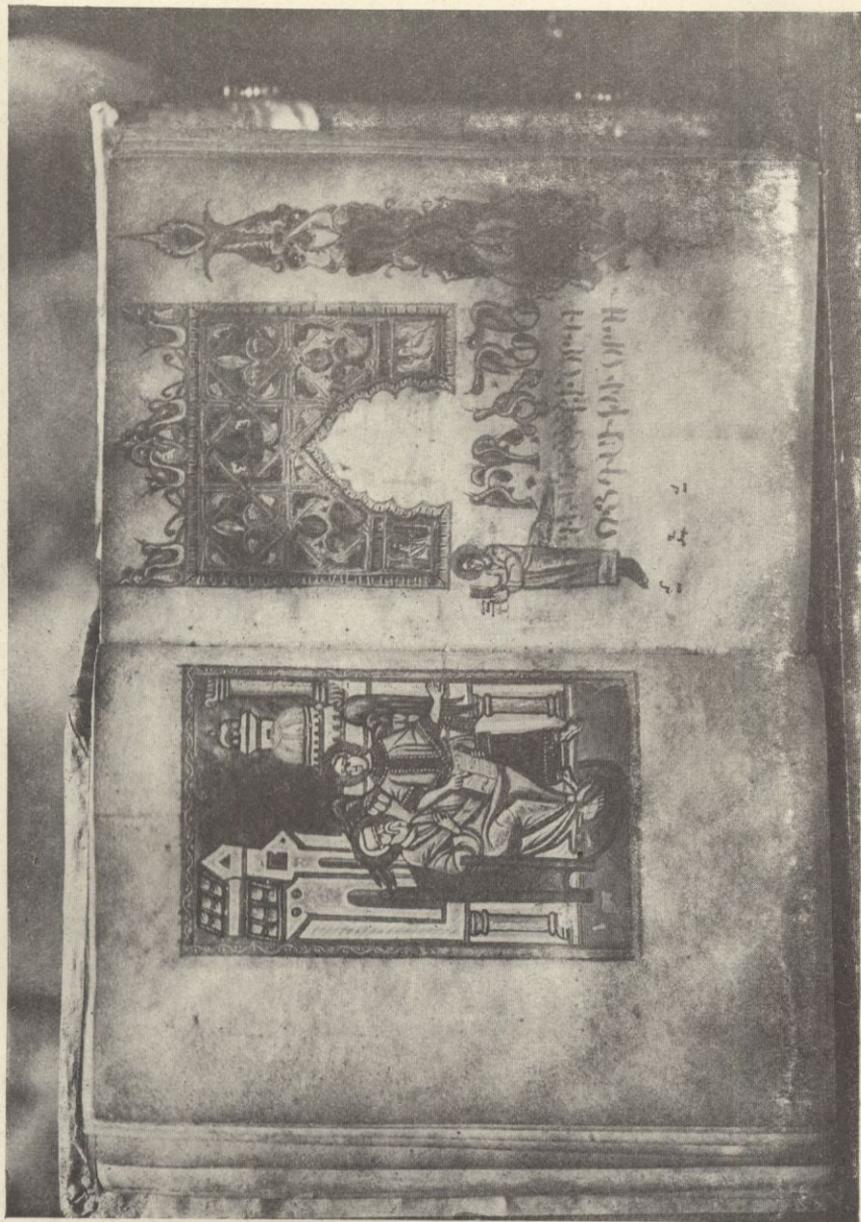


Fig. 2. — Portrait de Matthieu et début de son évangile.
Collection Lanna, ms. arm., fol. 16 v^o-17.)

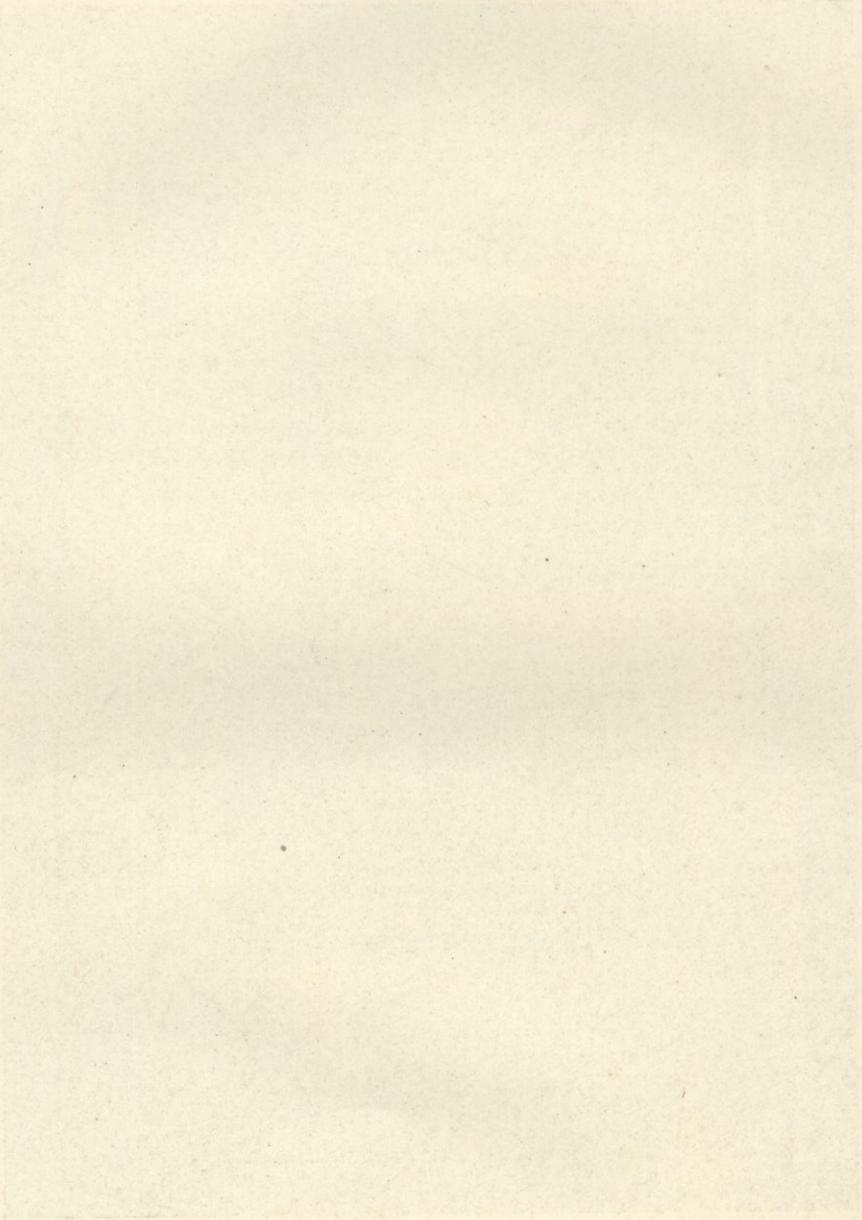




Fig. 3. — Jésus explique les paraboles du Royaume (Marc, iv, 10).
(Collection Lanna, ms. arm., fol. 118 v°-119.)

Copyrighted material

Fol. 105, fin de l'Évangile selon Matthieu.

Fol. 105 v^o-107 v^o, table des chapitres de l'Évangile selon Marc.

Fol. 108, blanc.

Fol. 108 v^o-109, portrait de Marc, assis, les pieds reposant sur un lion, et début de son évangile, avec frontispice, ornement marginal et initiales zoomorphes, où prédominent l'or, le bleu et le rose.

Fol. 118 v^o, sur la marge gauche, Jésus explique les paraboles du Royaume (Marc, iv, 10 et suiv.) [fig. 3].

Un feuillet semble arraché entre fol. 131 et fol. 132.

Fol. 165 v^o, col. *b*, fin de l'Évangile de Marc, suivie de la finale de Marc, jusqu'au fol. 166 v^o.

Fol. 167-171, table des chapitres de l'Évangile selon Luc.

Fol. 171 v^o, portrait de Luc, assis de face, justaucorps bleu, manteau rose, les pieds reposant sur son animal-symbole.

Fol. 172, frontispice, ornement marginal, initiales zoomorphes où prédominent l'or, le bleu et le rose, et début de l'Évangile selon Luc.

Fol. 259, fin de l'Évangile selon Luc.

Fol. 259 v^o-262, table des chapitres de l'Évangile selon Jean.

Fol. 262 v^o, portrait de Jean, nimbe doré, manteau rose, assis sur un siège jaune au milieu d'une grotte noire entourée de rochers ou de montagnes blancs. Dans l'angle supérieur gauche, des rayons bleus vers lesquels Jean tourne son regard: il a barbe et cheveux gris, n'a pas l'air d'un vieillard et n'est pas accompagné de Prokhoron.

Fol. 263, frontispice, ornement marginal, initiales zoomorphes où prédominent l'or, le bleu et le rose, et début de l'Évangile selon Jean.

Fol. 347, fin de l'Évangile selon Jean.

Sur les marges, plusieurs figurations de scènes évangéliques; initiales ornées et ornements marginaux qui rappellent pour le coloris (bleu, or et rose), les figures 1, 2, 3, 4, etc., de la planche V de P. Jacobus Dashian, *Catalog der armenischen Handschriften in der Mechitharisten-Bibliothek zu Wien*. . . (Wien, 1895).

Reliure. — La reliure en argent ciselé de ce tétraévangile arménien de la collection Lanna (fig. 4) présente les plus grandes ressemblances avec la reliure reproduite par le P. Jacobus Dashian, dans son *Catalog der armenischen Handschriften in der Mechitharisten-Bibliothek zu Wien* . . . (Wien, 1895), pl. VII, fig. 4. Tandis que celle-ci compte 12 lignes d'inscription sur le dos de la reliure, celle de la collection Lanna n'en compte que 9. Ces deux reliures sortent du même atelier.

Plat supérieur, une *Nativité*. En haut, entre les deux rangées d'anges, une banderole portant ces mots : *Վառք ի բարձունս այ և յերկիր խաղաղութիւն* (Luc, II, 14^a).

En bas, deux lignes de texte, que je lis : *Եւ ծնաւ զորդին իւր զանդրանիկ եւ պատեաց զնա ի խանձարուրս եւ եղ զնա ի մսուր զի ոչ գոյր նց տեղի յիջեւանին*.

C'est le texte de Luc, II, 7.

Le plat inférieur représente une *Sortie du tombeau*. En bas, les soldats romains dorment; l'un est assis, l'autre est allongé sur le dos.

Le dos de la reliure porte, en haut, des ornements ciselés et un personnage (Dieu le Père ou le Christ «au rouleau»(?)) tenant un rouleau à moitié déployé; en bas, trois personnages nimbés, avec leur nom respectif, de gauche à droite : Abraham, Pharès, Naasovn.

Au milieu du dos, une inscription en neuf lignes, qui se lit :

- 1 *աւետարանս այս արեալ հա*
- 2 *լալ ընչիս իւր զարդարեցի*
- 3 *արծաղաւ կեսարիա քաղաք*
- 4 *ին անարժան ցերոք արծա*
- 5 *ղազործ մալխասին հաճի*
- 6 *կրօսպ թւին ո. Ճ. խ.*
- 7 *վասն յիջելու թիւն ամե*
- 8 *նայն ժամ եւ քոհանալ*
- 9 *փրկչին մերոյ յի. քսի*

c'est-à-dire :

- 1 Cet évangile acheté de [mes] propres de-
- 2 niers, je l'ai orné
- 3 en argent, dans la ville de Cé-
- 4 sarée, avec des mains indignes,



Fig. 4. — Reliure en argent ciselé (XVII^e siècle).
(Collection Lanna. Evangile arménien.)

- 5 [moi] orfèvre, Malkhas Hadji
 6 Karapet, l'an 1140 (= 1691 de J.-C.),
 7 pour le souvenir de tou-
 8 te heure et [pour] la louange
 9 de notre Sauveur J[ésu]s-Ch[ri]st.

Il n'était pas sans intérêt de signaler ce manuscrit et cette reliure.

Le manuscrit ne porte aucun mémorial (du moins je n'en ai trouvé aucun), mais il rappelle la facture de certains manuscrits arméniens exécutés à Constantinople. D'après une note en allemand, sur feuillet volant, placée à la fin du volume, ce manuscrit proviendrait d'une Laura du Mont Athos; il aurait été acquis par le baron de Lanna, le 1^{er} août 1886, du Dr Franz Bock.

La reliure sort des ateliers arméniens de Césarée de Cappadoce, si célèbres aux xvi^e et xvii^e siècles; comme je l'ai dit plus haut, elle rappelle la reliure d'un manuscrit signalé par le P. Dashian (*supra*, p. 30); elle rappelle également quelques reliures en argent ciselé de la collection S. Sevadjian, que j'ai publiées dans mes *Documents d'art arméniens*, pl. CIII, fig. 259 et 260.

Il était à la fois intéressant et important de signaler ce manuscrit qui constitue un des beaux spécimens de la calligraphie, de l'enluminure et de la reliure arméniennes, et que daigna me confier la baronne de Lanna, lors du séjour qu'elle fit à Paris, en mars 1926.

CHRONIQUE.

On ne lira pas sans intérêt les quelques passages suivants, extraits de l'ouvrage capital de M. André-N. MANDELSTAM, *La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien* (Paris, 1925).

P. 178-179. Nous avons caractérisé le traité de Sèvres en disant qu'il avait été la dernière manifestation de l'intervention d'humanité en Turquie. Ce traité réalisa en effet l'intention qu'avaient les puissances dès le début de la Grande Guerre de libérer, sous telle ou telle forme, les races non turques de la domination ottomane. Car, que cette libération aboutît à l'indépendance complète des races opprimées ou à leur placement provisoire sous le mandat ou même sous le gouvernement direct d'une puissance civilisée, ce changement de statut politique était, en tout cas, pour ces peuples une émancipation du joug sanglant qui les opprimait. Malheureusement, s'il correspondait ainsi aux buts de guerre généreux proclamés par les Alliés pendant la guerre mondiale, l'acte de Sèvres n'avait pas su régler le sort des peuples émancipés à la satisfaction de tous les libérateurs. Il avait, d'autre part, disposé de territoires qui, par des fautes politiques regrettables, ne se trouvaient pas tous entre les mains des Alliés. Il était donc voué à un échec tout au moins partiel.

L'Arménie fut la première à pâtir des erreurs commises, car les quatre vilayets, sur lesquels venait d'arbitrer le Président Wilson, étaient devenus le berceau du nationalisme turc, le centre du mouvement kémaliste. L'indépendance arménienne était dès lors fatalement destinée à devenir le premier sacrifice que les Alliés, las de la lutte et désireux d'une paix générale, offrieraient aux Turcs d'Angora. Cette indépendance n'apparaissait malheureusement pas aux Alliés ce qu'elle était, c'est-à-dire une nécessité politique; ils ne se rendaient aucunement compte des services qu'une Arménie forte aurait pu rendre à la civilisation dans une lutte contre un pantouranisme envahisseur. En outre, les considérations de morale internationale ainsi que les pro-

messes solennelles faites aux Arméniens pendant la guerre ne semblaient plus peser autant dans la balance des Alliés qu'au moment de la conclusion du traité de Sèvres. En s'asseyant à la table verte de la Conférence de Londres, les diplomates de la Turquie vaincue eurent une vision très nette de ce nouvel état d'âme de leurs vainqueurs, et ils surent, avec une habileté consommée, y conformer leur conduite. Parmi les succès diplomatiques notables qu'ils remportèrent au cours de leur lutte pour la reconnaissance du pacte national turc, l'abandon de l'indépendance arménienne par les Alliés leur échut presque sans résistance, comme la première conséquence naturelle de la nouvelle situation générale, créée par les fautes et la faiblesse des uns et l'énergie des autres.

P. 339-340. Si l'on devait considérer comme définitive la solution purement négative que la question arménienne a trouvée à Lausanne, cette question ne devrait certainement pas être marquée d'une pierre blanche dans l'histoire de l'évolution du droit international. Car, contrairement à tous les précédents de l'intervention d'humanité et contrairement aux promesses formelles et officielles des Puissances, l'Arménie a été abandonnée à la merci du nationalisme turc triomphant, abandonnée sans qu'en justice on puisse excuser cet abandon par un véritable intérêt de conservation des puissances. Intervenu presque immédiatement après la constitution de la Société des Nations, le sacrifice de l'Arménie, s'il devait être considéré comme définitif, ne manquerait pas de jeter un discrédit sur la sincérité de ceux qui, par les principes élevés du Pacte, semblaient promettre aux peuples une nouvelle ère de paix et de justice.

Les hommes d'État de l'Europe se sont d'ailleurs parfaitement rendu compte de la signification morale que pourrait prendre, sous ce rapport, un abandon définitif de l'Arménie. Déjà à la première assemblée de la Société des Nations, lord Robert Cecil avait déclaré que la Société ne pourrait pas être « le défenseur de la moralité publique » si elle ne faisait pas tout son possible pour empêcher le renouvellement du martyre des Arméniens. M. Motta, à la troisième assemblée, a affirmé que « ne pas résoudre enfin la question de l'Arménie serait sans exagération une souillure, une honte pour la civilisation humaine ». Lord Curzon, enfin, a appelé la question arménienne, en pleine conférence de Lausanne, « l'un des grands scandales du monde ». Nous ne doutons pas que

beaucoup d'autres hommes d'État européens ne partagent ces sentiments au sujet d'une situation due, non pas certes à la mauvaise volonté des Puissances, mais à une série de fautes politiques et d'erreurs psychologiques.

En effet, l'abandon définitif de l'Arménie par les Puissances signifierait la consécration implicite de la solution qu'a donnée à la question arménienne la Turquie : *la solution par l'extermination d'une minorité inopportune*. Ce serait le triomphe brutal en Proche-Orient de la politique sur le droit, alors qu'autrefois le droit y a très souvent imposé des trêves à la politique. Ce serait la reconnaissance implicite d'un droit général pour tous les peuples d'affermir et de consolider leur existence par la destruction ou l'assimilation violente d'autres nations, droit qui, en effet, a été exercé très librement au cours de l'histoire jusque dans des temps modernes, mais qu'on croyait définitivement condamné depuis l'avènement d'une Société des Nations et la conclusion des traités de minorités.

Mais c'est justement dans la constatation des conséquences fatales qu'entraînerait l'abandon définitif de l'Arménie que nous puissions la conviction que pareil abandon n'est pas possible. *La question arménienne n'est pas terminée.*

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher.

COMPTES RENDUS.

CAUCASICA. Editor A. Dirr. Fasc. I (1924), vii-109 pages; fasc. II (1925), 137 pages; Leipzig (Verlag der Asia Major), in-8°.

Le « caucasiste » bien connu, M. A. Dirr, vient de fonder une revue consacrée à la philologie caucasique au sens le plus large du mot. Dans une préface précise et juste de ton, M. Dirr marque l'importance des recherches faites et à faire sur les peuples et sur les langues du Caucase.

Les deux fascicules déjà parus sont d'un vif intérêt. Ce n'est pas ici le lieu de les analyser. Mais la philologie arménienne est trop étroitement liée à la philologie caucasique pour que les travaux relatifs au Caucase ne touchent pas souvent des faits arméniens et n'éclaircissent pas des problèmes arméniens. La nouvelle revue sera indispensable aux arménistes.

Le premier fascicule est occupé presque tout entier par un grand mémoire de M. O. G. von Wesendonck : *Über georgisches Heidentum*, où presque tous les faits envisagés sont liés à des faits arméniens semblables. Les données arméniennes, toutes rares et récentes qu'elles soient, sont cependant plus nombreuses, plus anciennes et plus précises, sur ce domaine, que les données géorgiennes. M. von Wesendonck aurait eu intérêt à serrer de près les conclusions qui en ressortent. C'est à l'époque parthe qu'ont été faits les emprunts de l'Arménie à la religion iranienne. Les cultes dont Agathange et les autres anciens historiens arméniens attestent l'existence sont ceux qui dominaient surtout chez les Parthes. Ils sont de ceux qui ont pénétré dans l'Avesta, mais qui sont étrangers au fond du zoroastrisme proprement dit. Les cultes d'Aramazd, d'Anahit sa fille et de Vahagn son fils, de Mihr sont sûrement ceux des Parthes. Et il suffit d'examiner le texte d'Agathange pour voir que tout l'essentiel de la religion contre laquelle a lutté l'église chrétienne est purement iranien. — Le mémoire de M. von Wesendonck est complété dans le second fascicule par des additions.

Le second fascicule comprend surtout le commencement d'un

grand et important mémoire de M. Junker : *Der Awestaalphabet und der Ursprung der armenischen und georgischen Schrift*. M. Junker a, sur ce sujet, des idées toutes personnelles et aventureuses sur lesquelles il sera nécessaire de revenir ici quand la publication sera terminée.

A. MEILLET.

Le *SYNAXAIRE ARMÉNIEN* de TER ISRAËL, publié et traduit par le D^r G. BAYAN. V. Mois de Kalotz. [*Patrologia orientalis*, t. XVIII, fasc. 1, p. 1-208.] Paris, Firmin-Didot et C^{ie}, gr. in-8°, 1924.

M^{sr} Graffin publie lentement mais sûrement, et avec une patience dont on ne saurait trop le louer, le *Synaxaire arménien*, dont voici le cinquième mois. Ce fascicule ne le cède ni en intérêt ni en importance à ceux qui l'ont précédé. Que la lecture en soit intéressante, la chose ne saurait faire de doute pour personne; que les textes en soient importants, on fera des réserves du point de vue de l'histoire; mais on concédera que la curiosité philologique y trouvera une nourriture abondante et pleine d'observations à formuler.

Il est malaisé, certes, de rendre compte d'un recueil de vies de saints personnages et d'anecdotes qui ont avant tout pour but d'édifier les âmes bonnes et simples qui croient les choses telles qu'on les leur présente. Mais il sera peut-être opportun de montrer comment l'histoire se déforme, si tant est qu'il y ait vraiment histoire objective comme point de départ de certains récits hagiographiques.

Voici par exemple (p. 64-67), l'histoire de Daniel et des trois jeunes gens. Ceux-ci étaient des Juifs pieux, fils du roi Ezéchias; ils furent emmenés en captivité avec le prophète Daniel, et à tous quatre on finit par trancher la tête. Des Juifs recueillirent leurs corps, les déposèrent dans des cercueils d'argent et voici que les têtes se rapprochèrent des corps et se resoudèrent. Un ange du Seigneur les transporta à la montagne Gébal, où ils furent cachés, sous terre, pendant sept cents ans, jusqu'à la résurrection du Christ.

Un point quelque peu plus intéressant à signaler est la description physique du roi David. D'après le *Synaxaire arménien* (p. 105), «il était blond et rose, avec de beaux yeux. . .»; l'adjectif *rose* rend ici, je suppose, l'arménien *karmir*, alors qu'à la

Ces quelques observations ne feront qu'augmenter l'intérêt qu'il y a à étudier ces vieux textes médiévaux, à les scruter et à les commenter, et à souhaiter que M^{sr} Graffin puisse mener à bonne fin et dans le plus bref délai possible une œuvre aussi importante que la publication de sa *Patrologia orientalis*.

F. MACLER.

Nathan SÖDERBLOM... *MANUEL D'HISTOIRE DES RELIGIONS* (Manuel de C. P. TIELE, revu et augmenté). Édition française par W. CORSWANT... (Paris, Éditions Ernest Leroux), 1925; in-16, XII + 683 pages [Bibliothèque historique des religions].

Sans qu'il y paraisse au premier abord, ce livre intéresse de très près les études arméniennes. L'ancien *Manuel* de Tiele, déjà bon en soi à son époque, a été remanié par les soins de M. Nathan Söderblom et mis au point par le traducteur, M. Corswant, qui en ont fait une œuvre scientifique de premier plan. Utilisant les plus récents travaux relatifs à la science historique des religions, ces deux savants ont rendu un signalé service en mettant au jour un manuel aisément maniable et d'une lecture vraiment agréable.

On sait que les anciens Arméniens, à l'époque anté-chrétienne, étaient gouvernés par des Arsacides, de la même famille que celle qui régnait sur les Parthes. Plusieurs noms de rois sont les mêmes chez les deux peuples : Arsace, Tiridate, Artaban, Chosroès (Khosrow), Mithridate, etc. C'est dire que, là comme ailleurs, la religion devait être à peu près la même chez deux nations dont la destinée fut presque commune pendant plusieurs siècles. Aussi, les travaux critiques qui ont été consacrés, au cours des âges, au panthéon iranien offrent-ils le plus vif intérêt à toute personne curieuse de l'histoire du paganisme arménien.

Celui-ci est maintenant assez bien connu, et si l'on y rencontre des noms tels que Mihr, Anahita, et autres, on saluera avec reconnaissance le chapitre que M. Söderblom, si versé dans la connaissance de la foi avestique, a consacré à la religion chez les Iraniens.

Et lorsque l'on s'occupe des vieilles religions que purent pratiquer les anciens Arméniens, on prendra soin de se remémorer que le Zend-Avesta, si antique puisse-t-il être, ne nous est par-

venu que sous la forme d'un remaniement exécuté au III^e-IV^e siècle de notre ère, par les soins des premiers Sassanides. C'était précisément l'époque où l'Arménie, en passe de devenir décidément chrétienne, luttait contre les sectes qui la menaçaient et contre les grandes religions de Byzance et de la Perse, qui voulaient s'imposer à la foi arménienne.

Le dualisme, que l'on note dans la vieille religion iranienne, a laissé des traces incontestables dans le christianisme d'Arménie. Un côté nettement pratique de la religion avestique a marqué d'une empreinte manifeste la formation de l'esprit pratique des Arméniens : « Le commandement prescrivant de ne rien laisser se perdre sans nécessité, pas même la plus petite chose, prouve encore de quelle estime on entourait la vie actuelle et le travail. Le dualisme zoroastrien est un dualisme religieux et pratique, il sépare le bien et le mal, le pur et l'impur, la vie et la mort. Ce n'est pas un dualisme spéculatif et métaphysique distinguant l'esprit de la matière . . . » (p. 390-391).

Enfin, l'on notera que le rôle important joué par les *deus*, se combinant avec l'action non moins importante des démons dans les écrits néotestamentaires, a exercé une influence très grande sur la formation de certaines croyances populaires arméniennes, actuellement encore enracinées dans le peuple et dont on retrouve l'écho dans les contes et les légendes d'Arménie.

La clarté d'exposition, la sobriété du style, la concision de la phrase font du manuel de MM. Söderblom et Corswant un ouvrage capital et indispensable à quiconque veut se mettre au courant des antiques religions qui naquirent et s'épanouirent sur le sol de l'Asie, cette terre de prédilection de la philosophie, de la métaphysique et de toutes les croyances religieuses.

F. MACLER.

...the ... of the ... in the ... of the ...

...the ... of the ... in the ... of the ...

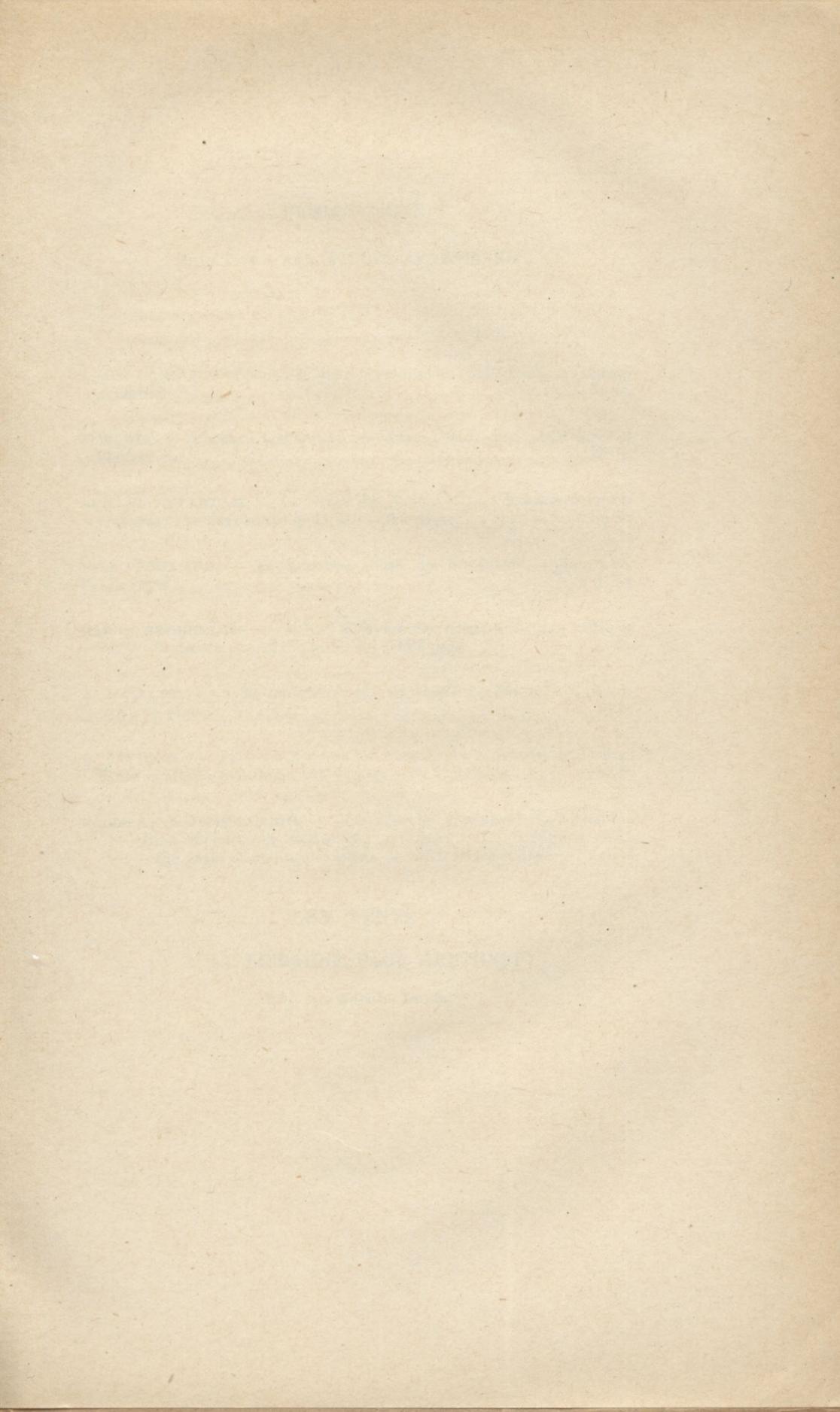
...the ... of the ... in the ... of the ...

...the ... of the ... in the ... of the ...

...the ... of the ... in the ... of the ...

...the ... of the ... in the ... of the ...

...the ... of the ... in the ... of the ...



PUBLICATIONS

RELATIVES AUX ÉTUDES ARMÉNIENNES.



- A. AHARONIAN.** — Djamborde. Hairéni zrouitsner; 1926; in-16, 207 pages et portrait..... 30 fr.
- THÉODIK.** — Aménoun tarétsouïtse, 20^e année, 1926; in-8°, 736 pages et illustrations..... 35 fr.
- A. N. MANDELSTAM.** — La Société des Nations et les Puissances devant le problème arménien; 1925; in-8°, viii + 355 pages..... 60 fr.
- Paul DESCAMPS.** — La formation sociale des Arméniens; 1926; in-8°, 112 pages..... 7 fr. 50
- Nathan SÖDERBLOM.** — Manuel d'histoire des religions. Édition française par W. CORSWANT...; 1925, in-8°, viii + 683 pages..... 30 fr.
- A. MEILLET.** — Trois conférences sur les Gâthâ de l'Avesta...; 1925; in-8°, 72 pages..... 10 fr.
- O. TAFRALI.** — Le trésor byzantin et roumain du monastère de Poutna. Texte et atlas; 1925; in-4°, x + 87 pages et LX planches..... 200 fr.
- Guillaume de JERPHANION.** — Une nouvelle province de l'art byzantin. Les églises rupestres de Cappadoce...; 1925; t. I (1^{re} partie), in-4°, lxxii + 297 pages et un premier album de LXIX planches in-fol. 10 £

EN VENTE

À LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER,

13, rue Jacob, Paris.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE NUMÉRO.

	Pages.
A. MEILLET. — Sur un passage d'Élisée	1
A. MEILLET. — Une étymologie	5
MÉLANGES.	
F. MACLER. — Notes de voyage. Les Arméniens de Galicie.....	7
D ^r V. TORROMIAN. — Un coup d'œil sur l'histoire de la médecine en Arméno-Gilicie	19
F. MACLER. — Notice d'un tétraévangile arménien de la collection Lanna (Prague)	27
CHRONIQUE.	
A. N. MANDELSTAM. — Quelques extraits.....	33
COMPTES RENDUS	37
A. DIRR. <i>Caucasica</i> (A. MEILLET). — Le Synaxaire arménien de Ter Israel (F. MACLER). — N. SÖDERBLOM. Manuel d'histoire des religions (F. MACLER).	

Prix de l'abonnement : 60 francs par an.

Prix du numéro : 30 francs.

Adresses :

Du Secrétaire général :

M. A. MEILLET, 24, rue de Verneuil, Paris (VII^e);

De l'Administrateur-archiviste :

M. F. MACLER, 1 bis, boulevard de Montmorency, Paris (XVI^e);

Du Trésorier :

M. MATHEW KHAN NERSESSIAN, 62, rue de Maubeuge, Paris (IX^e).